

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Préambule	Dans quel esprit lire les textes	p. 02
Chapitre 1	Le Département Evangélisation - MIB : vision et fonctionnement	p. 03
Chapitre 2	La Recherche Pionnière	p. 08
Chapitre 3	Le poste d'évangélisation	p. 10
Chapitre 4	Les essaimages	p. 15
Chapitre 5	Les partenariats	p. 17
Chapitre 6	Des chemins nouveaux...	p. 18

LIVRE JAUNE

*Evangéliser, c'est
la VIE !*

**TEXTES
CADRES**

*Département
Evangélisation
M.I.B.*

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 01

PREAMBULE

Ce document, intitulé « **Livre Jaune** » du **Département Evangélisation**, est destiné aux pionniers, évangélistes, pasteurs, missionnaires et chrétiens engagés à nos cotés pour faire avancer le Royaume de Dieu en France.

Il présente plusieurs « **Textes Cadres** ». Comme le laisse entendre l'expression, ce document rassemble de façon cohérente des textes qui, traçant le contour d'une "règle du jeu", doivent nous permettre de fonctionner et de développer notre vision d'évangélisation dans l'ensemble des églises de la FEEBF de manière efficace et réaliste. Nous ne cherchons pas à dire à notre Dieu ce qu'il a à faire mais nous voulons simplement présenter une vision qui se caractérise par des objectifs.

En lisant ces pages, rappelez-vous que l'essentiel est dans le dialogue. L'une ou l'autre des formulations, certainement imparfaite, vous semblera peut-être floue ou même difficile à accueillir. **Rentrons en dialogue !** N'hésitez pas à nous appeler ou à correspondre avec nous pour qu'ensemble nous cheminions dans une juste compréhension mutuelle.

Pour avancer, nous devons toujours veiller à rester souples, ce qui ne signifie pas que nous devons être aléatoires ou mous dans nos principes. Nous sommes conscients que d'une région à l'autre des paramètres peuvent changer (grands centres urbains ; banlieues ; villes moyennes de province ; petites communes ; villages des campagnes). Nous saurons en tenir compte.

Nous voulons implanter de nouveaux "lieux d'Eglise"¹ et développer des Eglises majeures, stables et solides. C'est un défi que nous voulons relever dans la conscience d'une mission commune.

Merci pour l'intérêt que vous accorderez au contenu de ces pages. Nous restons à votre disposition !

*Pour le Département Evangélisation de la FEEBF
Le Comité de la MIB.*

1. Voir page 18 pour mieux comprendre cette formule

CONTACT :

 evangelisation@feebf.com
 01.53.20.15.42

Nous voulons implanter de nouveaux "lieux d'Eglise" et développer des Eglises majeures, stables et solides.

VISION ET FONCTIONNEMENT

LE DEPARTEMENT EVANGELISATION MISSION INTERIEURE BAPTISTE

Le territoire français constitue une terre de mission.

Il est, à ce titre, le premier champ de travail et d'évangélisation de la F.E.E.B.F.

Le Département Evangélisation - Mission Intérieure Baptiste (DE-MIB), organe de la F.E.E.B.F. veut aider les Eglises à répondre à cette obligation missionnaire.

SA VISION

(Les termes de cette vision sont ceux qui ont été présentés au Congrès d'Orléans en 2003. Ils sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution des réalités et des besoins. Ils feront alors l'objet d'une nouvelle présentation en Congrès).

Evangéliser, c'est la Vie !

Une vision pour toutes les églises de notre fédération.

Nous voulons atteindre **1 OBJECTIF** : que la porte de la foi s'ouvre pour les français ! (Actes 14.27)

Cet objectif se décompose en trois axes :

Axe 1 : présenter notre Dieu et communiquer l'Évangile à notre génération.

Axe 2 : Planter de nouveaux « lieux d'Église » par le biais de l'essaimage et/ou du travail pionnier.

Axe 3 : Favoriser la croissance de nos Églises locales.

Pour atteindre cet objectif nous nous proposons :

Action 1 : De développer des communautés de disciples qui s'aiment¹ (Jean 13.35) et qui se multiplient (Colossiens 1.6). Il s'agira d'assurer ce développement par un enseignement approprié.

Action 2 : D'encourager les nouvelles générations de chrétiens à s'engager dans le service d'Amour du Seigneur Jésus-Christ.

Action 3 : De mobiliser et proposer des ressources pour aider les communautés à vivre spontanément, puissamment et avec enthousiasme leur témoignage chrétien dans le monde d'aujourd'hui.

Action 4 : De garder l'esprit ouvert

- aux mouvements de l'Esprit de Dieu afin de discerner où Dieu travaille

- aux attentes et aux besoins des hommes et des femmes de notre génération.

Action 5 : D'instaurer le principe du travail en équipe

- en reconnaissant les ministères et en les faisant collaborer aux niveaux local et régional

- en développant le partenariat avec les autres églises et mouvements évangéliques.

1. On peut aussi entendre « sèment »

LIVRE JAUNE

Ch. 1

Le territoire français constitue une terre de mission.

Une vision pour toutes les églises de notre fédération

Encourager les nouvelles générations

Développer des communautés de disciples

Mobiliser des ressources

Garder l'esprit ouvert

Instaurer le principe du travail en équipe

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 03

SON ORGANISATION

Pour aider à la compréhension, situons le DE-MIB dans le contexte large de la FEEBF qui se lit de la façon suivante :

- I. Le Congrès
- II. Le Conseil de la Fédération
- III. Le Comité de la MIB, organe statutaire, qui dirige par délégation du Conseil le Département Evangélisation
- IV. La Région.
- V. Les postes d'évangélisation et Recherches Pionnières

I / LE CONGRES

Le Congrès est régulièrement informé des actions et de l'avancement des projets du Département Evangélisation - MIB. Il est appelé à se prononcer sur tout ce qui pourrait engager la responsabilité des églises de la FEEBF en matière d'évangélisation et d'implantation d'Eglises.

Lui seul peut décider au moyen d'un vote :

- d'accueillir une Recherche Pionnière comme poste MIB
- d'accueillir un poste MIB comme Eglise fédérée

II / LE CONSEIL DE LA FEEBF

Le Conseil est chargé statutairement de diriger la Mission Intérieure Baptiste. Il est régulièrement informé des travaux du Comité MIB par le Directeur du Département Evangélisation, lequel, par délégation du Conseil, a pour mission d'en assurer le fonctionnement et d'assurer l'exécution des décisions. Le Directeur du Département Evangélisation siège avec voix consultative aux réunions du Conseil. Le Conseil statue sur les propositions et projets présentés par le Comité de la MIB et ne relevant pas de la compétence du Congrès. Il arrête le projet du texte des résolutions relatives aux postes d'évangélisation à soumettre à l'approbation du Congrès.

III / LE COMITE DE LA MIB, LE DIRECTEUR DU D.E. et LE COMITE ELARGI DE LA MIB

Le Comité de la MIB, à qui le Conseil a délégué la direction du DE-MIB, a les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la FEEBF pour diriger la MIB. Il veille particulièrement à mettre en œuvre la vision du Département Evangélisation citée plus haut (page 3). Il est la cellule de travail du DE. Le Président du Conseil de la FEEBF, le Secrétaire Général, le Directeur du DE et le Directeur du Département de la Formation en sont membres de droit.

Le **Congrès** est informé des actions du Département Evangélisation

Le **Conseil** statue sur les projets présentés par le Comité de la MIB

Le **Comité** de la MIB est la cellule de travail du Département Evangélisation

LE D.E. : VISION ET FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit plusieurs fois dans l'année à l'effet notamment de débattre et statuer sur les propositions que lui soumet le Directeur du DE, entendre le compte rendu d'activité de ce dernier et lui donner mandat et directives.

Il a la charge de gérer le budget du DE en relation avec le Trésorier de la FEEBF.

Le Comité de la MIB n'excèdera pas 10 à 12 personnes afin de rester un organe fonctionnel, dynamique et réactif. Ses membres sont nommés par le Conseil sur proposition du Comité existant.

Le Comité de la MIB travaille en étroite collaboration avec le Conseil de la FEEBF, la Commission des Ministères et les Présidents de Régions.

Les rencontres du Comité font l'objet d'un compte-rendu signé par le Président et le Secrétaire du Comité.

Le Directeur du DE est nommé par le Conseil de la Fédération pour un mandat de trois années renouvelable.

Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire Général de la FEEBF et le Directeur du Département Formation.

Il assure le bon fonctionnement du DE, sa « feuille de route » étant la vision citée plus haut. Un Cahier des Charges détaille les termes de sa mission. Il rend régulièrement compte au Conseil de l'exécution de sa mission.

Son ministère peut se résumer de la façon suivante :

- En liaison avec les personnes représentant les Régions, et en collaboration étroite avec les responsables des postes de la MIB, il contribue à conduire ces derniers vers le statut d'Eglise fédérée.

- Par des contacts avec les Eglises fédérées, il stimule celles-ci dans la vision de l'évangélisation et dans le soutien spirituel et financier de la Mission Intérieure.

Il visite les Eglises, propose des actions d'évangélisation et encourage toute initiative des Eglises, des ministères ou des services dans ce domaine.

Il veille à maintenir le plus vivant possible la flamme missionnaire de la FEEBF (implantation de nouveaux "lieux d'Eglise").

- Il représente le Conseil et le Secrétaire Général dans toute instance touchant le domaine de l'évangélisation et développe les relations avec tous les partenaires nationaux ou internationaux possibles.

LIVRE JAUNE

Ch. 1

Le Directeur du DE assure le bon fonctionnement du Département

Il contribue à conduire les postes MIB vers le statut d'Eglise fédérée

Il stimule les Eglises fédérées dans la vision de l'évangélisation

F.E.E.B.F.
Département
Evangelisation
M.I.B.

PAGE : 05

LE D.E. : VISION ET FONCTIONNEMENT

Le Comité élargi de la MIB est essentiellement un groupe d'échanges, de réflexion, de discernement et de prière.

Il est composé des membres réguliers du Comité de la MIB et des présidents de Régions. Il permet d'apporter la contribution des Régions à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie pour l'évangélisation. Le cas échéant, peuvent aussi y être invités d'autres responsables de commissions ou de comités (Jeunesse, Femmes Baptistes, etc...)

Cette instance tient au moins une réunion par an, pouvant être d'une journée complète.

Les rencontres du Comité élargi font l'objet d'un compte-rendu.

IV / LA REGION

La Région est la structure porteuse des projets d'implantation d'Eglises. Elle permet de développer des actions solidaires et de mobiliser les Eglises locales sur des projets qu'elles peuvent facilement identifier.

La Région permet de bien entourer les actions de la MIB, de les intégrer dans une communion fraternelle et de pourvoir à leurs éventuels besoins d'aide ministérielle.

Nota :

Pour encourager le développement de nouvelles œuvres, pourquoi ne pas informer le président d'une région lorsque des chrétiens engagés quittent une région pour une autre ?

Par ailleurs, toutes les personnes d'une région qui ont à intervenir dans les postes d'évangélisation s'attachent :

1. à respecter la personnalité, la tendance spirituelle et le style ecclésial du poste, même si cela ne concorde pas exactement avec leurs vues personnelles des choses.
2. à se comporter comme déléguées et mandatées dans le cadre d'une mission précise par le Comité de la MIB.

V / LES POSTES D'EVANGELISATION

Jusqu'à ce qu'un poste d'évangélisation ait atteint les dimensions spirituelle, numérique et financière qui lui permettent de solliciter son admission comme Eglise fédérée, il est placé sous la tutelle du Comité de la Mission Intérieure Baptiste.

Cette tutelle, bien qu'ayant tous les caractères d'une collaboration fraternelle, implique cependant un certain nombre d'obligations

LIVRE JAUNE

Ch. 1

Le **Comité élargi de la MIB** permet la contribution des régions

La **Région** porte les projets d'implantation d'Eglises

Les **Postes d'évangélisation** sont placés sous la tutelle du Comité MIB

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 06

destinées à faciliter le suivi du poste et l'aide à lui apporter pour son développement.

Un Texte Cadre sur les postes MIB, voir page 10, établit la liste de ces obligations ainsi que les moyens de leur mise en oeuvre sur le plan pratique.

Il comporte également les indications nécessaires concernant l'organisation ecclésiale du poste jusqu'à sa "majorité".

Tutelle

Le développement d'un poste MIB peut être comparé au développement d'un enfant. Un enfant est une personne à part entière. Mais il a besoin d'être accompagné pédagogiquement vers sa majorité d'adulte responsable. Il doit apprendre à être adulte.

Il en est de même d'une communauté chrétienne naissante. Elle doit être formée pour apprendre à devenir une communauté chrétienne selon le cœur de Dieu, **responsable et capable de se reproduire**.

Le Comité de la MIB a pour vocation d'accompagner ce développement et de veiller à ce qu'il se fasse le mieux possible et d'une façon appropriée aux objectifs (voir page 10 et suivantes). Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les ministères pastoraux qui sont à l'œuvre dans les postes et qui sont parfaitement informés des objectifs fixés par le Département Evangélisation. Ces ministères, qui ont toute la confiance du Comité de la MIB, sont eux-mêmes accompagnés et aidés pour vivre au mieux les différents aspects de leur mission.

Le Comité de la MIB est par ailleurs directement responsable devant le Conseil de tous les aspects administratifs touchant la vie des postes MIB et Recherches Pionnières non déclarés en régime d'association. La tutelle consistera ici à apprendre à ces établissements à fonctionner dans le respect rigoureux des exigences administratives de la FEEBF.

Ch. 1

Le développement d'un poste MIB peut être comparé au développement d'un enfant

Le Comité de la MIB est responsable devant le Conseil de tous les aspects administratifs touchant la vie des postes MIB et Recherches Pionnières

RECHERCHE PIONNIERE (RP)

Un missionnaire étranger agréé par la FEEBF et ayant son propre soutien financier...

ou

Un évangéliste pionnier français ayant un soutien financier régulier et garanti ou ayant une profession séculière...

ou

Un ministère détaché par une Eglise fédérée et soutenu par elle...

ou

Un groupe de chrétiens qui se rassemblent pour développer un projet...

... s'installe dans une agglomération et œuvre en vue de faire des disciples et de les rassembler.

SI nous n'évacuons pas le principe selon lequel des personnes reçoivent un tel appel, nous sommes cependant conscients des difficultés que peuvent rencontrer aujourd'hui de tels ministères parfois trop isolés et déconnectés d'une dynamique d'Eglise locale. Nous encourageons et aurions tendance à privilégier **le travail en équipe**.

A ce stade, la MIB est un partenaire

Sur une période de 5 ans, la MIB accompagnera spirituellement le ministère pionnier. Elle veillera à l'encourager, le rencontrer, le conseiller, l'aider dans la mesure de ses possibilités. S'il s'agit d'un missionnaire, elle entretiendra si nécessaire des contacts avec la mission qui l'envoie. Une évaluation annuelle du travail pourra être faite.

Au terme des 5 années :

A. Si l'œuvre

- a. n'a pas connu un développement significatif (une dizaine de personnes converties, régulières et engagées),
- b. et après discussion avec le ministère pionnier et évaluation du travail accompli,
 - i. Soit la MIB stoppe son partenariat
 - ii. Soit la MIB convient, avec le ministère pionnier, de 2 ans d'accompagnement supplémentaires au terme desquels, si aucun développement significatif n'est franchement constaté, le partenariat cessera.

B. Si l'œuvre :

- a. rassemble une quinzaine de personnes adultes, converties et engagées (sans compter la famille des ministères à l'œuvre),
- b. manifestant un réel intérêt pour la proclamation de l'Évangile,

LIVRE JAUNE

Ch.2

Les ministères pionniers sont parfois trop isolés

Nous encourageons le travail en équipe

Accompagner spirituellement les Recherches Pionnières

F.E.E.B.F.
Département
Évangélisation
M.I.B.

PAGE : 08

- c. et démontrant leur capacité à participer au financement de certains projets,
 - i. L'Equipe MIB étudiera la **possibilité d'accueillir cette œuvre comme poste d'évangélisation de la MIB.**
 - ii. Cette décision devra être acceptée par le Conseil de la FEEBF et adoptée formellement par le Congrès.

De quels moyens dispose le ministère pionnier ?

1. **De la solidarité fédérative** vécue à l'échelle de la région dans laquelle l'œuvre se développe. Il est bon dans ce sens que, dès le démarrage d'une œuvre pionnière, l'intérêt de la région à son égard soit mobilisé. Les responsables de la région prendront régulièrement des nouvelles du ministère pionnier et veilleront à l'encourager et à l'inviter aux rencontres régionales en s'assurant qu'il a les moyens nécessaires pour s'y rendre.

Les Eglises de la région concernée :

- a. Se mobiliseront dans la prière fidèle
- b. Enverront des serviteurs / équipes pour prêter ponctuellement main forte
- c. Manifesteront une certaine libéralité pour participer au soutien d'actions d'évangélisation ponctuelles pour l'organisation desquelles la région aura été sollicitée.

2. **Des ressources que le Département Evangélisation** sera en mesure de mobiliser, qu'elles soient :

- a. Humaines pour la formation ou l'évangélisation
- b. Financières pour apporter une contribution à un projet bien défini. Le Département Evangélisation espère pouvoir subventionner de façon toujours plus significative les Recherches Pionnières dès lors que ses recettes budgétaires, essentiellement alimentées par les dons des Eglises de la FEEBF, le permettront.
- c. Administratives : sur la question de l'assurance du lieu de réunion si celui-ci n'est pas le domicile du pionnier, par exemple.

3. **La lettre de prière** nationale produite par le Département Evangélisation fera mention de cette RP.

Tournés vers l'avenir...

Un ministère pionnier n'ayant pas toujours la fibre pastorale requise pour accompagner le développement d'une Eglise locale en répondant aux différents besoins qui s'expriment inévitablement dans la croissance, le Département Evangélisation pourra être amené à conseiller au ministère pionnier d'envisager de se déplacer pour démarrer une autre œuvre ailleurs.

Le Département Evangélisation prendra alors soin de préparer, avec le ministère pionnier et avec l'Eglise qui se forme, la transition vers l'accueil d'un nouveau ministère.

Solidarité
fédérative de la
Région et des
Eglises
concernées

Le Département
Evangélisation
mobilise ses
ressources

Conseiller le
ministère pionnier

Préparer la
transition

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 09

POSTE D'EVANGELISATION DE LA MIB

Un poste de la MIB est un **poste d'évangélisation**. Il doit compter au minimum entre 15 et 20 personnes adultes et converties. Elles forment **une communauté chrétienne**. Les personnes baptisées par immersion sur profession de foi et fréquentant assidûment la vie du poste sont considérées comme « membres du poste MIB ». Les membres d'un poste ont pour première préoccupation de « faire des disciples » (Matthieu 28.19) par la proclamation de l'Évangile et la formation.

Un poste de la MIB est sous la responsabilité spirituelle, juridique et financière de la FEEBF au travers de son Département Évangélisation - Mission Intérieure Baptiste. Le Comité de la MIB supervise la gestion de son fonctionnement.

Objectif du poste MIB et contrat

Un poste de la MIB a pour objectif de devenir, dans un **délai raisonnable estimé à 10 ans**, une église fédérée.

Le poste MIB bénéficie de l'accompagnement et du soutien du Département Évangélisation. Un **contrat** est établi entre le poste MIB et le Département Évangélisation stipulant :

- Les objectifs et leur délai de réalisation
- Les conditions de la présence du responsable spirituel de la communauté (missionnaire, pasteur FEEBF ou ancien) ou d'une éventuelle équipe missionnaire. Si ce responsable est un missionnaire appartenant à une mission étrangère partenaire de la FEEBF, le contrat précisera les modalités de cette collaboration.
- La nature des aides apportées par le DE au poste. Si le poste bénéficie d'une subvention à caractère dégressif, le détail de celle-ci sera précisé dans le contrat ou sous forme d'avenant.

Un contrat est établi pour une période de 5 ans.

Une évaluation est faite chaque année (au maximum tous les 18 mois) pour encourager les membres du poste et les ministères à tenir le cap de l'objectif.

Au terme du premier contrat de 5 ans, le Comité de la MIB pourra :

1. Soit proposer le passage au statut d'église constituée s'il s'avère que l'œuvre s'est particulièrement développée pour permettre de franchir cette étape (Accord du Conseil de la FEEBF). Voir modalités en page 13.
2. Soit encourager la poursuite du travail en établissant un nouveau contrat d'accompagnement de 5 ans (Accord du Conseil de la FEEBF).
3. Soit proposer l'abandon du poste MIB, donc sa fermeture, en cas de situation difficile mettant en péril l'avenir du poste (Accord du Congrès).

LIVRE JAUNE

Ch. 3

Un poste de la MIB est un **poste d'évangélisation**

Devenir, dans un **délai raisonnable estimé à 10 ans**, une Église fédérée.

Une évaluation est faite chaque année

F.E.E.B.F.
Département
Évangélisation
M.I.B.

PAGE : 10

Si une nouvelle période de 5 ans s'ouvre, le suivi du poste sera alors plus marqué afin d'encourager pleinement les membres à rester mobilisés.

Au terme du second contrat de 5 ans, Le comité de la MIB pourra :

1. Soit proposer le passage au statut « d'Eglise Constituée » (Accord du Conseil de la FEEBF).
2. Soit proposer une prolongation du temps d'accompagnement du poste par la MIB pour une *ultime* période à déterminer avec le pasteur et l'équipe de travail du poste mais de toutes façon inférieure ou égale à 5 ans (Accord du Conseil de la FEEBF).
3. Soit proposer l'abandon du poste MIB, donc sa fermeture, si au terme de cette période de 10 ans, il s'avère que l'œuvre ne s'est pas développée (Accord du Congrès).

Etre un poste MIB, c'est apprendre de façon dynamique à devenir une Eglise fédérée en développant des comportements matures et des capacités de reproduction. Mais les membres du poste ne devront pas oublier qu'ils sont sous l'autorité du Département Evangélisation tant qu'ils ne sont pas devenus Eglise fédérée.

Les comportements matures se vérifient :

- Dans la croissance *significative et régulière* de la communauté.
- Dans la formation *spirituelle et ministérielle* de ses membres (capacité de reproduction).
- Dans la formulation, régulièrement actualisée, du *projet de l'église* (une vision intégrée par les membres du poste) manifestant ainsi sa détermination à ne pas être constamment dans un état d'assistanat.
- Par la capacité qu'a la communauté d'encourager les ministères, de développer le travail en équipe et de participer financièrement au salaire d'un poste pastoral.
- Par son acceptation de vivre dans le respect des règles de la FEEBF (statuts, Confession de foi, Principes ecclésiastiques et textes fondamentaux) et d'être solidaire de ses projets (participation aux charges fédératives, à l'offrande MIB et à l'offrande MBE).

Petit à petit, l'enjeu consiste à passer d'un état de « *dépendance fraternelle* » à celui « *d'indépendance solidaire* ».

Fonctionnement d'un poste MIB

Un poste MIB s'édifie, se structure, diversifie ses activités.

Sans pour autant être encore autonome, Le poste est encouragé à se responsabiliser :

- En organisant des Assemblées Générales. Les prises de décisions des membres du poste sont subordonnées aux décisions de la MIB. Un représentant du Comité de la MIB ou

Apprendre de façon dynamique à devenir une Eglise fédérée

Une croissance significative et régulière de la communauté

Vivre dans le respect des règles de la FEEBF

POSTE D'EVANGELISATION DE LA MIB

le président de région devra être présent pour l'AG annuelle au cours de laquelle sont présentés le rapport du responsable et le budget. En cas d'absence d'un tel représentant, le responsable du poste pourra avoir mandat du Comité de la MIB.

- En formulant son avis si un changement de pasteur devait se produire. Cet avis reste consultatif, la décision de la MIB étant du dernier ressort.

Le poste pourra avoir un **compte** sous l'intitulé de la FEEBF. Le président du Conseil de la FEEBF ouvre le compte, donnant mandat :

- Au trésorier de la FEEBF
- Au responsable du poste
- A une tierce personne, membre du poste, tenant la comptabilité. Celle-ci devra suivre une formation à la tenue de la comptabilité au format demandé par le commissaire aux comptes de la FEEBF.

Toute dépense supérieure à 700 € (base 2006) doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Comité de la MIB.

Les **réserves financières** que peut se constituer un poste MIB (en vue de salarier un pasteur suite au ministère d'un missionnaire ou pour l'achat d'un immeuble) sont légalement la propriété de la FEEBF et non du poste. Mais ces sommes restent évidemment à la disposition des projets de développement de ce poste.

Sauf exception, le poste MIB ne pourra pas réaliser de projet d'achat immobilier (presbytère et/ou salle) avant d'être devenue Eglise Fédérée.

Le rôle du Département Evangélisation

Par la voix du Comité de la MIB, Le Département Evangélisation :

- nomme les pasteurs ou équipes ministérielles des postes MIB.
- Veille au bon développement du poste
- Nomme avec le pasteur, l'équipe de travail qui gère les affaires courantes du poste sous délégation du Conseil de la FEEBF et qui réfléchit à son projet.
- Visite régulièrement le poste.
- Valide la formulation du projet.

Le responsable d'un poste MIB

Le responsable d'un poste MIB devra avoir une fibre évidente pour l'évangélisation. Mais des capacités pastorales seront aussi requises pour édifier et former, corriger et éduquer, encourager et soigner les membres de la communauté. Il en sera de même pour une équipe missionnaire.

LIVRE JAUNE

Ch.3

Un représentant du Comité de la MIB ou le président de région devra être présent pour l'AG annuelle

Le Département Evangélisation veille au bon développement du poste

Une fibre évidente pour l'évangélisation

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 12

POSTE D'EVANGELISATION DE LA MIB

Il devra avoir comme préoccupation constante la croissance numérique et spirituelle de la communauté. Il anime l'équipe de travail du poste et insuffle une vision mobilisatrice pour l'ensemble de la communauté dont il a la charge pastorale.

Il s'engage à la conduire dans l'état d'esprit qui caractérise les églises de la FEEBF (respect des sensibilités, ouverture à l'œcuménisme... cf pour plus de détails le Coutumier de la FEEBF) et dans le respect des termes du contrat établi avec le Département Evangélisation. Il participera aux pastorales régionales et nationales de la FEEBF. Il rencontrera régulièrement le Président de sa région (ou son délégué) pour parler de cœur à cœur avec lui de son ministère.

Il développera des relations fraternelles avec le corps pastoral des églises protestantes et évangéliques existantes dans son agglomération.

L'équipe de travail d'un poste MIB

L'équipe de travail est nommée par le Comité de la MIB sur proposition du responsable du poste.

L'équipe de travail d'un poste MIB rassemble des personnes baptisées et engagées concrètement dans la vie de la communauté. Elles sont conscientes d'exercer un service et sont donc concrètement engagées sur le terrain de la vie du poste. Elles partagent la vision de la MIB et reconnaissent dans le pasteur le responsable du poste.

Les membres de l'équipe de travail partagent par délégation cette responsabilité. Ils ont à cœur l'évangélisation. Ils encouragent les autres membres du poste à prendre toute leur part dans le témoignage et dans la vie de la communauté.

En cas de crise, le Comité de la MIB pourra se substituer temporairement à l'équipe de travail.

L'étape de « l'Eglise Constituée »

Le poste MIB étant devenu assez fort sur un plan spirituel et structurel et étant composé d'au moins 50 membres, le Comité de la MIB pourra lui proposer l'étape « d'Eglise Constituée ».

Celle-ci, d'une durée variable d'une ou deux années, permet au poste de se préparer à devenir Eglise fédérée.

Au cours de cette période le poste devra se constituer en association culturelle en étroite collaboration avec les instances de la FEEBF (Articles 5 et 6 des statuts de la FEEBF).

« L'Eglise Constituée » s'organise, tout en gardant la vision d'évangélisation. Elle veille à ce que des ministères soient reconnus en son sein (Jeunesse, Diaconie, etc...). Les principes qui régissent les postes MIB valent aussi pour les « Eglises Constituées » et ce jusqu'à leur acceptation en qualité d'Eglise fédérée prononcée par le Congrès.

Un contrat pourra être établi avec le poste pour cette période spécifique.

LIVRE JAUNE

Ch.3

Le responsable d'un poste MIB s'engage à conduire la communauté dans l'état d'esprit qui caractérise les Eglises de la FEEB

L'équipe de travail d'un poste MIB rassemble des personnes baptisées et engagées concrètement dans la vie de la communauté

Se préparer à devenir Eglise fédérée

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 13

Pour devenir une Eglise fédérée.

Un poste MIB peut devenir Eglise fédérée dès lors :

- Qu'un **projet** est réfléchi en communauté pour le développement de l'église. Devenir une Eglise fédérée n'est pas une fin en soi. C'est une étape correspondant à la majorité et annonçant que la vie est devant soi, pleine de projets, promesse de production et de re-production. Son projet doit préciser clairement son intention, le moment venu, de donner naissance à une autre communauté.
- Que son **budget** témoigne de sa pleine capacité à soutenir un salaire pastoral à plein temps (si tel est le projet de l'Eglise en terme de ministères) et à payer les charges afférentes à son fonctionnement et aux locaux que la communauté utilise.
- Que sa **croissance est régulière** et continue de l'être.
- Que **des équipes sont formées** en son sein pour répondre aux besoins de la vie et de la mission de l'Eglise.
- Qu'elle ratifie le texte intitulé «*Accueil d'une nouvelle Eglise dans la Fédération*» (adopté par le Conseil du 16 mars 2002), texte qui fait office **de contrat moral** entre l'Eglise fédérée et la FEEBF.
- Qu'elle a abouti (via l'étape « d'Eglise Constituée ») dans les **démarches administratives** nécessaires à l'obtention de l'identité d'association culturelle dans le respect des statuts de la FEEBF (cf. articles 5 et 6). Elle devra souscrire une assurance RC + une assurance pour le lieu de réunion.

La MIB ne reprendra pas sous sa responsabilité des Eglises ayant déjà été fédérées.

NOTA :

D'autres schémas de développement de "lieux d'Eglise" peuvent être envisagés, sensiblement différents du schéma "classique" évoqué ci-dessus (pasteur + Conseil + assemblée, le tout dans un lieux de culte fixe). L'Eglise locale peut être autre chose que cela, nous en sommes d'accord. Nous sommes donc disposés à étudier tout schéma, sachant que le consentement du Comité MIB sera a minima nécessaire.

Equipe missionnaire

Une équipe missionnaire rassemble plusieurs personnes (couples ou célibataires) issues d'une de nos églises ou d'églises évangéliques sœurs, décidées à prendre le risque de quitter les sécurités de l'endroit où elles se trouvent pour s'implanter dans une nouvelle région et y intégrer la vie d'un poste d'évangélisation afin de travailler au développement de celui-ci. Elles trouvent un emploi séculier pour subvenir à leurs besoins et s'engagent, en plus de leur vie professionnelle, dans le ministère que Dieu leur confie pour le développement du poste. Cette démarche de foi est le résultat d'un appel ressenti et confirmé dans le cadre d'un processus de rencontre et de travail avec le Département Evangélisation.

L'Equipe est soumise au contrat établi entre le DE et le poste.

- Projet
- Budget
- Croissance
- Equipe
- Esprit FEEBF
- Association

D'autres schémas de développement

LES ESSAIMAGES

Le Département Evangélisation reconnaît les essaimages comme des actions participant pleinement au projet du DE de la FEEBF. Il encourage de telles initiatives

Un essaimage a lieu dès lors qu'une Eglise fédérée envoie un groupe de personnes membres de sa congrégation dans une agglomération des environs ou dans un autre quartier pour y implanter une Eglise locale, un nouveau « lieu d'Eglise ».

Cette Eglise devient alors **Eglise fille** (EF) d'une **Eglise mère** (EM).

Un essaimage dans un bon esprit

Un essaimage est l'expression visible d'une vérité spirituelle fondamentale : toute Eglise a pour vocation de se reproduire, de donner naissance à au moins une autre communauté.

Une naissance est un événement heureux qui se prépare.

Si l'Eglise doit avoir la volonté de réaliser sa vocation, un esprit de prière prévaudra pour que l'essaimage :

- Ne porte pas atteinte à l'unité de l'EM. « Tout royaume divisé contre lui-même ne peut subsister ».
- Ne soit pas perçu comme la fuite d'un certain nombre de membres de l'EM.
- Soit véritablement la concrétisation de la volonté du Seigneur de l'Eglise.
- Soit porté et accompagné par l'EM avec conviction et persévérance.

Une Eglise ne déterminera pas le lieu d'un essaimage sans avoir préalablement constaté la présence d'autres communautés chrétiennes sur la zone envisagée. Le pasteur prendra contact avec les représentants de ces autres communautés pour les informer fraternellement du projet d'essaimage et souligner notre conviction de devoir travailler avec eux.

Bien démarrer un essaimage

Un essaimage réussi lorsque l'EM, ayant compris la nécessité de se reproduire, envoie le meilleur d'elle-même sur le terrain d'implantation envisagé. L'équipe qui accepte de se consacrer à cette opération doit partager la même vision et être unie dans un même esprit. Elle doit être constituée de personnes ayant des dons naturels et spirituels complémentaires et utiles au développement de l'œuvre. Des familles avec enfants, des personnes d'âge plus mûr, mais aussi des personnes de culture différentes : « une variété utile » doit caractériser cette équipe d'envoyés.

LIVRE JAUNE

Ch. 4

Une Eglise fédérée envoie un groupe de personnes dans une agglomération ou dans un autre quartier pour y implanter une Eglise locale

Le pasteur prendra contact avec les représentants des autres communautés

Des personnes ayant des dons naturels et spirituels complémentaires et utiles

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 15

Si le nombre de personnes envoyées doit à peu près représenter 10% de la congrégation de l'EM, il ne devrait pas être inférieur à 20 personnes. En effet, pour qu'un essaimage prenne bien, une dynamique doit être possible.

De ce fait, une Eglise qui essaime doit être une Eglise en croissance, capable de former de nouveaux cadres et d'accueillir de nouveaux membres par une dynamique d'évangélisation incessante. L'EM a normalement la possibilité de former en son sein de nouvelles équipes (dynamique de reproduction interne) ...

Le rôle de l'Eglise mère (EM)

L'EM doit accorder une attention régulière à l'EF les 3 premières années au moins de l'essaimage. Elle se mobilisera pour lui prêter main forte dans des actions d'évangélisation préparées avec elle ou pour l'animation des cultes ou l'enseignement.

Elle sera fidèle dans l'intercession pour cette œuvre. Elle enverra régulièrement des équipes de prière pour mettre en place des actions d'intercession afin de travailler le terrain spirituel (par exemple : temps de jeûne et prière; marches de prière dans l'agglomération; parcours de prière; etc...)

Il est recommandé que, les 3 premières années, l'EF reste sous le couvert juridique de l'EM.

Le rôle de l'Eglise fille (EF)

Les membres engagés dans l'essaimage sont pleinement conscients de leur responsabilité de se mobiliser dans l'évangélisation. L'évangélisation sera l'expression prépondérante de cette communauté chrétienne.

La vie de prière sera une priorité de la vie communautaire. C'est dans la prière que se mène le combat.

Les membres de la communauté développeront des relations régulières avec des personnes et des familles habitant l'agglomération où l'Eglise cherche à s'implanter.

Les membres de la communauté participeront régulièrement aux Assemblées d'Eglise et aux Assemblées Générales de l'EM dont ils dépendent juridiquement. Ils sauront exprimer leur reconnaissance pour le soutien que celle-ci leur accorde et apporteront des témoignages encourageant l'EM dans son projet d'essaimage.

Une « Eglise essaimage » ne pourra pas avoir le statut de « poste MIB ». Elle devra, le moment venu, faire sa demande auprès de la FEEBF et se conformer à la procédure expliquée dans les Statuts de la FEEBF pour devenir Eglise fédérée. Elle n'aura pas à franchir l'étape de la "citation". Mais elle passera par l'étape de la "présentation".

L'Eglise mère sera fidèle dans l'intercession pour cette Eglise fille

Se mobiliser dans l'évangélisation

Devenir Eglise fédérée

F.E.E.B.F.
Département
Evangélisation
M.I.B.

PAGE : 16

LES PARTENARIATS

La Fédération a établi des relations avec des missions étrangères qui mettent à sa disposition des pasteurs ou des évangélistes prêts à travailler dans le cadre de la FEEDF et en particulier celui de la MIB.

Nous en rappelons ici les éléments :

a) Respect mutuel par lequel les partenaires travaillent ensemble en toute franchise mais avec les égards qu'impose la foi chrétienne.

b) Liberté spirituelle selon laquelle les partenaires, travaillant dans un projet commun reconnaissent et acceptent les différences de point de vue et la diversité des pratiques.

c) Intégrité morale par laquelle les partenaires honorent et maintiennent des accords conclus solennellement.

d) Consultation réelle dans laquelle les partenaires discutent ensemble et visent le consentement mutuel.

e) Partage réciproque selon lequel les partenaires apprennent, travaillent et grandissent ensemble, chacun donnant et recevant.

Les missionnaires appelés à collaborer avec nous seront tenus, comme nos évangélistes, pionniers et pasteurs, de souscrire aux termes du « Livre Jaune » du DE. C'est notre "règle du jeu" commune.

Un processus de formation pourra être mis en place pour les aider à intégrer au mieux les réalités de notre culture et de notre société.

Œuvres partenaires (à fin 2005)

Baptist Missionary Society (BMS Grande Bretagne)
Worldwide Evangelization for Christ (W.E.C. International)
Interact (mission suédoise)
Vereinigten Deutschen Missionshilfe e.V. (VDM Allemagne)

International Mission Board (SBC USA)
Baptist General Conference (BGC USA)

En pourparler :

Mission Chrétienne Européenne
Mission Horizon

LIVRE JAUNE

Ch. 5

Des relations avec des missions étrangères qui mettent à disposition des pasteurs ou des évangélistes

Le Livre Jaune ; notre « règle du jeu » commune

F.E.E.B.F.
Département
Évangélisation
M.I.B.

PAGE : 17

DES CHEMINS NOUVEAUX...

"1 Eglise pour 10 000 habitants"

Jusqu'ici nous avons parlé de communautés chrétiennes de facture somme toute assez classique. Mais dans la société post moderne dans laquelle nous sommes, qu'est ce qui est le plus important ? Sauvegarder un schéma d'église parce que celui-ci nous semble être cohérent avec ce que nous professons ? Ou tout faire pour que des hommes et des femmes soient sauvés sans pour autant bien sûr compromettre le message fondamental de l'Évangile ?

Il nous semble pour le moins possible d'envisager le **développement de "nouveaux lieux d'église"** afin "d'en gagner quelques uns". Les schémas évoqués ci-dessous sont autant de possibilités auxquelles notre DE est ouvert. Cette liste n'est pas exhaustive. Toute nouvelle idée, cohérente avec notre vision, sera étudiée avec sérieux.

1/ Un ministère ou une équipe ministérielle au service d'un réseau de groupes de maisons répartis dans plusieurs villages d'une région donné.

2/ Le développement d'un ministère tourné vers les enfants dans les quartiers dits "sensibles" des grandes agglomérations.

3/ Des "Ekklesia Centre" où toutes les activités sont tournées vers le non croyant :

- célébration en soirée en semaine;
- activités sportives proposées (soin du corps);
- service de garde d'enfants tous les jours de la semaine aider les parents (activité sociale);
- scène de spectacles artistiques réguliers de qualité (activités culturelles).

4/ Pour toucher des catégories aisées de notre société (responsables de grandes entreprises, milieu politique, milieu culturel, milieu médical, etc...) développer un lieu où tout est organisé dans le style "événementiel chrétien".

5/ ...

... PAS SI NOUVEAUX QUE ÇA !!



LIVRE JAUNE

Ch. 6

Des chemins nouveaux... pas si nouveaux que ça !

Le développement de "nouveaux lieux d'église"

Des activités tournées vers le non croyant

F.E.E.B.F.
Département
Évangélisation
M.I.B.

PAGE : 18